

La Roque

## Les opposants à la décharge ne désarment pas

« On n'a rien gagné du tout! Lisez bien l'arrêté du préfet sur la décharge de La Roque... C'était 12 millions de tonnes de déchets sur 25 ans. Là, c'est 6 millions

sur 12 ans mais avec possibilité de renouvellement, soit 12 millions de tonnes sur 24 ans! C'est-à-dire deux fois et demie la Glacière ».

Serge Jover, président de l'Association défense environnement Ville-neuve (ADEV), n'entend pas baisser les bras. La salle Escoffier, archi-comble avant-hier soir, accueillait des opposants à la décharge venus de toute la Casa - dont de nombreux Biotois.

« On est venu pour comprendre ce qui passe avec cette nouvelle décharge qu'on nous met dans les dents. Comme si 25 ans de Glacière, ça suffisait pas », indique un

retraité qui s'interroge : « Ils peuvent pas la mettre ailleurs pour une fois? ».

### « Éliminer les mâchefers »

Jover poursuit, sabre au clair : « Nous demandons au préfet un arrêté complémentaire pour limiter à deux ans la durée d'exploitation et ensuite aménager la zone pour l'extension de Sophia car c'est maintenant que l'on a besoin d'emploi pour nos jeunes! Deux ans et basta! »

Deux ans? « Ça laissera le temps à nos amis du BTP pour mettre en place une filière de tri et de valorisation de leurs déchets. Pourquoi cela se fait au niveau national et pas dans notre département? Les Travaux publics valorisent leurs déchets, le BTP fait que pleurer! »



« Et pour les camions, on fait quoi? », s'interroge une dame dans le public. Jover enquille : « Nous demandons aussi au préfet, comme il s'y était engagé, de prévoir des créneaux horaires pour la circulation

des camions. Et, bien sûr, il n'est pas question que seule l'entreprise Spada soit autorisé à faire des contrôles des déchets entrants... Nous réclamons que cela soit fait par un organisme indépendant ».

« Et si ce n'est pas le cas, quelque chose est prévu? », lance un petit monsieur. Allez savoir... L'ADEV a plus d'un tour dans son sac - recyclable - et dodeline : « Des actions sont prévues, mais il est prématuré d'en parler. Je privilégie le dialogue avec le préfet avant tout ». Puis, le président de l'ADEV a évoqué l'autorisation donnée à l'entreprise Spada de stocker du mâchefer sur son site en 2001. « Y a-t-il eu un problème ou pas dans les conditions de stockage. C'est à l'État de le dire. En revanche il est certain que l'on ne peut pas réaliser une zone d'activité sur du mâchefer, il faut être sérieux, nous demandons aussi au préfet d'éliminer les mâchefers du site ».

S. G.

sgasiglia@nicematin.fr